

Spécial finances : Le budget de mon village



➔ sg.redessan@orange.fr

Après le thème de l'urbanisme, il nous a semblé important d'aborder la question des **finances communales**. Comment fonctionne le budget d'une commune ? Comment sont gérées les finances de notre village ? En effet, quel administré ne s'est pas posé, une fois, ces questions ?

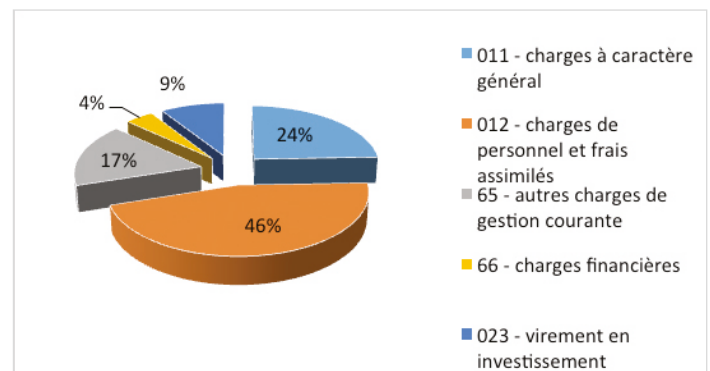
Le budget d'une commune est composé d'une section de fonctionnement et d'une section d'investissement.

• **Le Budget de fonctionnement** regroupe toutes les dépenses et les recettes (encaissement) courantes qui n'ont pas d'incidence sur les biens, le patrimoine de la commune. Il représente pour notre commune en 2016 : 3 022 200 €.

En dépenses courantes, on trouve les frais de personnel, le carburant, les produits d'entretien, l'électricité, les assurances, etc.

Le dernier trimestre de l'année 2015 a vu une renégociation des contrats de téléphonie, qui permettra une économie d'environ 5 000 € sur l'année 2016.

Répartition des dépenses en 2015 :



Evolution des principales dépenses :

Nature des dépenses	2013	2014	2015
Charges à caractère général (repas de la cantine, eau, électricité, carburants, produits d'entretien, assurances, entretien général...)	589 145 €	546 723 €	650 486 €
Charges de personnel (masse salariale)	1 008 192 €	1 111 926 €	1 213 792 €
Autres charges de gestion courante (indemnités élus, cotisations aux syndicats, subventions...)	422 596 €	445 121 €	446 298 €
Charges financières (remboursement des intérêts de la dette)	115 648 €	118 288 €	108 356 €
Virement à la section d'investissement (excédent de fonctionnement, mis à disposition des dépenses d'investissement)	919 033 €	568 129 €	242 624 €

En recettes, nous allons trouver :

➔ La fiscalité directe (taxe d'habitation, taxe foncière) : hormis la Taxe sur le Foncier Non Bâti que nous avons baissée en 2015, **les taux des taxes directes locales sont restés identiques depuis 2012**. L'augmentation du produit perçu par la commune est essentiellement dû à l'augmentation des bases d'imposition et à la croissance démographique de la commune.

Un travail est actuellement engagé par les services fiscaux de l'État afin de :

- réévaluer des bases d'imposition et la valeur locative des biens (vérification de la classification des habitations, prise en compte de constructions nouvelles)
- régulariser des biens soumis à la fiscalité non déclarés (piscines, extension, changement de destination...)

Produits issus de la fiscalité en 2015 :

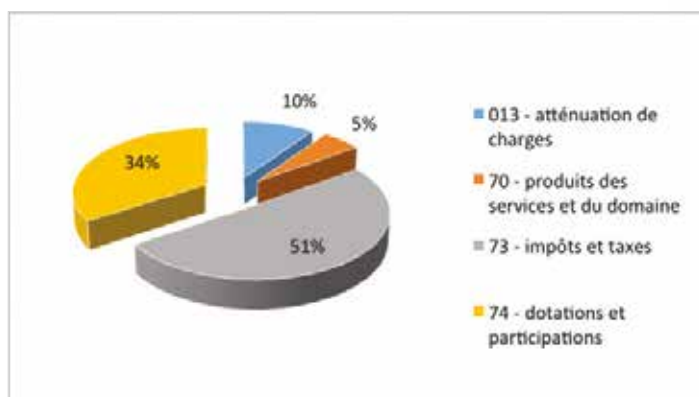
	Taxe d'habitation	Taxe foncière sur les propriétés bâties	Taxe foncière sur les propriétés non bâties
Taux	15,08%	20,42%	61%
Taux communes de la même strate	13,80%	19,22%	51,84%
Produits	678 449 €	615 867 €	80 693 €
Total = 1 370 383 €			

- ➔ le fonds de péréquation versé par Nîmes Métropole et par l'Etat
- ➔ les produits issus des services (cantine, périscolaire, vente de livres et de DVD...)
- ➔ les concessions de cimetière
- ➔ les redevances d'occupation du domaine public
- ➔ la subvention de l'Etat versée dans le cadre des contrats de travail aidés
- ➔ les dotations de l'Etat notamment la DGF. La Dotation Globale de Fonctionnement diminue chaque année, depuis 2014, d'environ 48 000 € par an.

Répartition des recettes en 2015 :

Nature des recettes	2013	2014	2015
Subvention de l'Etat pour les contrats de travail aidés	130 946 €	221 066 €	294 959 €
Produits des services et du domaine (périscolaire, occupation du domaine public,	110 005 €	108 116 €	164 179 €
Impôts et taxes	1 535 929 €	1 703 573 €	1 536 431 €
Dotations et participations	917 137 €	809 330 €	1 040 936 €

Répartition des recettes en 2015 :



• **Le budget d'investissement** regroupe toutes les dépenses que la commune effectue dans les travaux, les recettes correspondent aux sources de financement de ces travaux. Il représente pour notre commune en 2016 un montant de 2 747 847 €.

Les dépenses d'investissement peuvent couvrir, par exemple la modification ou révision des documents d'urbanisme (Plan

Local d'Urbanisme), les frais d'études et de publications, l'acquisition de licence informatique, les travaux sur voirie, sur bâtiments, sur terrains aménagés, l'acquisition de mobilier et de matériel informatique et technique, la reconstruction du parc d'éclairage public et le remboursement du capital des emprunts.

Evolution des dépenses d'investissement :

Nature des dépenses	2013	2014	2015
Frais d'études, d'urbanisme, licence informatique	90 931 €	27 933,39 €	33 406,76 €
Travaux d'investissement sur bâtiments , sur voirie , acquisition de matériel technique ou informatique	739 406,51 €	1 437 136,50 €	1 165 309,86 €
Travaux sur éclairage public ou vidéo protection	45 780,58 €	64 844,64 €	20 863,67 €
Remboursement du capital de la dette	243 655,74 €	261 466,48 €	280 609,93 €

Répartition des dépenses en 2015 :



Les recettes d'investissement concernent :

➔ **Les subventions** comme la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires ruraux). Nous pouvons la percevoir une année sur deux. En 2014 nous avons reçu 210 000 € pour la construction de la cantine. En 2016, une demande a été déposée

pour des travaux à l'école élémentaire (toiture, faux-plafonds, façades, menuiserie, réseau sanitaire, cour, école numérique) d'une valeur de 686 000 €.

Partenaire	Opération	Montant alloué
Conseil Régional	Réhabilitation salle polyvalente	72 500 €
Conseil Départemental	Amendes de police	9 900 €
Etat	Borne accès Internet	449 €
Conseil Départemental	Réhabilitation rue de la Carriérasse	351 681 €
Etat - réserve parlementaire	Panneau lumineux	5 000 €
Nîmes Métropole	Construction d'un Local foot	32 225 €
Nîmes Métropole	Réhabilitation Rue du stade	46 716,68 €
Fédération Française de Foot	Construction d'un Local foot	40 000 €
Agence de l'eau	PAPPH	7 200 €
	Total obtenu	565 671,68 €

➔ **Les emprunts.** Tant que la commune n'emprunte pas une somme supérieure au montant du capital remboursé annuellement, la commune diminue sa dette. En 2014, aucun emprunt n'a été effectué, en 2015, un emprunt a été contracté à un taux exceptionnellement bas de 1,49 % sur 15 ans. Enfin, un emprunt s'achève cette année en octobre.

La capacité annuelle d'investissement de la commune dépend d'une part de l'excédent que l'on dégage du budget de fonctionnement et d'autre part des subventions à recevoir. La CAF (Capacité d'Autofinancement) brute est égale aux produits réels de fonctionnement moins les charges réelles de fonctionnement. La CAF nette est égale à la CAF brute amputée du remboursement en capital des emprunts.

La CAF nette représente donc l'autofinancement de la collectivité.

En moyenne notre capacité d'investissement est de 700 000 € sans emprunt. Ce qui est très bien pour une commune comme la nôtre.

L'endettement par habitant est de 606,06 € par habitant en 2015. Les communes de même strate dans le département, ont un endettement par habitant égal à 793 €.

Les autres recettes d'investissement sont :

- **le Fonds de Compensation (FCTVA) de la TVA**, estimé à 191 960 € pour 2016.

La commune bénéficie d'un remboursement de la TVA sur certaines dépenses d'investissement. Les remboursements sont calculés à hauteur de 16,04 % du montant TTC payé par la commune.

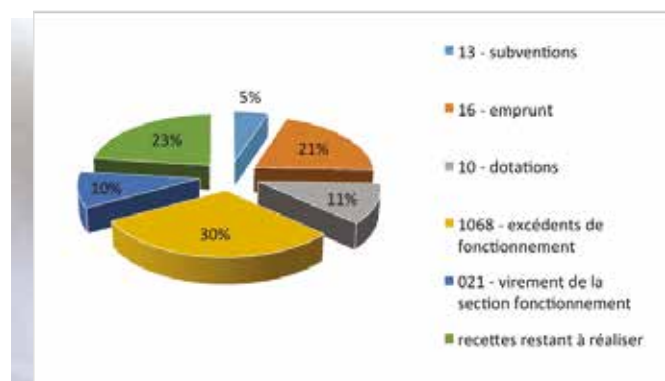
Ce montant est susceptible d'évoluer, du fait de l'adoption de la Loi Finances 2016. Celle-ci prévoit en effet d'étendre l'application du FCTVA aux dépenses d'entretien du patrimoine (comme l'entretien de la voirie et des bâtiments publics).

- **la taxe d'aménagement** perçue sur les autorisations d'urbanisme accordées sur le territoire
- **les excédents de fonctionnement capitalisés.** Pour 2016, le montant de l'excédent de fonctionnement issu de 2015 est estimé à 459 812,87 €

Evolution des recettes d'investissement :

Nature des recettes	2013	2014	2015
Subventions d'investissement	14 176,20 €	248 538,35 €	125 861,54 €
Emprunt	300 000 €	0 €	500 000 €
Dotations, FCTVA, taxe d'aménagement	142 580,68 €	169 910,69 €	273 424,85 €
Excédents de fonctionnement capitalisés	0 €	916 372,76 €	742 926,44 €

Répartition des recettes en 2015 :



• Procédures

Chaque année **avant le 15 avril**, le conseil municipal doit approuver le budget primitif communal qui correspond au budget définitif (investissement et fonctionnement).

Auparavant, la clôture des comptes de l'exercice est réalisée de manière conjointe entre le Maire et le Receveur Municipal. Chacun établit un document, respectivement le Compte Administratif et le Compte de Gestion, qui doivent être parfaitement identiques.

Il faut savoir que dans les communes de plus de 3 500 habitants, le vote du budget doit être précédé d'un débat d'orientation budgétaire (DOB). L'absence de ce débat entache d'illégalité toute délibération relative à l'adoption du budget primitif de la collectivité en cause (CAA Marseille, 19 octobre 1999, Commune de Port-La-Nouvelle). Il fait l'objet d'une délibération spécifique mais ne donne pas lieu à un vote. Il doit être tenu, en vertu des articles L2312-1 et L3312-1 du CGCT, **dans les deux mois qui précèdent le vote du budget.**

Bonne lecture et n'hésitez à venir me rencontrer ainsi que les élus. Nous nous ferons un plaisir de vous apporter des réponses à vos questions.

- Fabienne RICHARD, Maire de Redessan

Investissements prévus pour 2016

Désignation opération	Montant
4 ^e Modification PLU	9 000 €
Révision Générale PLU	20 000 €
Etude « Zéro phytosanitaire »	2 000 €
Etude de structure maison PARAT	5 000 €
Plantations & espaces verts	10 000 €
Réfection de la toiture de l'école élémentaire	115 000 €
Réfection des faux plafonds de l'école élémentaire	45 000 €
Création d'un réseau filaire informatique école élémentaire	8 000 €
Construction complexe sportif – tranche 1	465 000 €
Construction d'un local technique au stade	130 000 €
Réhabilitation des Arènes	50 000 €
Réhabilitation du presbytère	231 000 €
Réhabilitation salle polyvalente – tranche 2	275 000 €
Aide à la pierre (ravalement façades)	6 000 €
Réhabilitation chemins ruraux et fossés	30 000 €
Réhabilitation rue des Jasses / des arènes	100 000 €
Marché à bons de commande travaux de voirie	10 000 €
Réhabilitation RD 502 - plus value	6 900 €
Barrière taurines sur voirie	1 214 €
Mobilier divers	5 200 €
TOTAL	1 524 314 €

Pour nous contacter

04 66 20 22 08

Affaires sociales : Céline Vigo - celinevigo.mairie@gmail.com

Agriculture, Espaces verts & Développement durable :
Benoit Baillet - baillet.benoit@orange.fr

Associations & Sport : Valérie Michel
valeriemichel.mairie@gmail.com

Cadre de vie : Valérie Boccassino - valerieboccassino.mairie@sfr.fr

Culture & Protocole : Mireille Bompard
bompard.mairieredessan@orange.fr

Développement économique et Travaux : Bernard Bedos
travaux.redessan@orange.fr

Enseignement, Enfance, Famille : Cyrille Gleizes
ecole.cantine@orange.fr

Festivités : Carole Richarte - carolericharte@voila.fr

Urbanisme, Communication & Concertation : Aurélien Colson
urba.redessan@orange.fr ou a.colson.mairie@gmail.com

Stéphan Bonnet, 1^{er} adjoint :

sbonnet.mairieredessan@gmail.com

Fabienne Richard, Maire : sg.redessan@orange.fr

Directeur de la publication : M^{me} le Maire de Redessan - Rédacteur en chef : Aurélien Colson, adjoint délégué • Maquette : La Boîte, Nîmes
1 800 exemplaires imprimés à Nîmes sur papier recyclé.
Distribution assurée par les jeunes de la Commission Jeunesse.

Un travail de mémoire essentiel

Une commémoration pour ne pas oublier l'une des batailles les plus meurtrières de la Grande Guerre : la bataille de Verdun, a duré trois cents jours et a fait 700 000 victimes.

Alors pour ne pas oublier que le dernier poilu est mort en 2008, plusieurs commémorations auront lieu en 2016 notamment à Redessan, **le dimanche 29 mai, à 11 h.**

Un cortège se formera devant la mairie afin de se rendre au cimetière pour un moment de recueillement devant le monument aux morts.

Un lâcher de colombes aura lieu, à la mémoire des poilus de Redessan.

Redessan
au cœur

Aucun texte ne nous est parvenu des six élus de l'opposition.



La gare nouvelle de Nîmes-Manduel-Redessan est sur les rails,

Franck Bolla, le chef de projet, répond à vos questions :



Où en est le projet à l'heure actuelle :

Franck Bolla : Le grand public a été nombreux à participer à la concertation sur le projet du 8 juin au 10 juillet 2015. Depuis, le projet s'est affiné et SNCF Réseau a poursuivi les études et le dialogue avec l'ensemble des parties prenantes afin de construire une gare qui réponde au mieux aux attentes et besoins de tous.

Où pourrai-je prendre un TGV sur l'agglomération nîmoise ?

FB : La gare nouvelle de Nîmes-Manduel-Redessan sera complémentaire à la gare centre de Nîmes : des TGV desserviront les deux gares. Ainsi, l'accès à la grande vitesse sera amélioré et l'activité économique et touristique du territoire gardois développée.

À quoi ressemblera la gare nouvelle ?

FB : Le bâtiment de la gare sera parfaitement intégré au site. En effet, conservant l'orientation architecturale dite de « la grande ombrière » décidée l'été dernier, les principaux matériaux utilisés seront : le béton de terre réalisé avec les matériaux issus du site, la pierre du Gard et le bambou du Gard. De nombreuses études ont également été approfondies pour prendre en compte le climat local et son incidence sur les dispositions de construction de la gare. La conception de la gare et de ses parkings a été étudiée afin de réduire au

maximum les impacts du projet sur les parcelles viticoles.

Comment va-t-on accéder à cette nouvelle gare ?

FB : La voie d'accès à la gare se fera via un raccordement à la RD3. C'est Nîmes Métropole qui est le maître d'ouvrage de cette partie du projet. Une concertation menée par leurs soins va avoir lieu prochainement pour recueillir les avis des citoyens. Les études de trafic ont précisé les flux de voyageurs attendus et l'évolution prévisible entre 2020 et 2050. Ces études permettront d'évaluer les besoins d'aménagement ou de requalification du réseau routier à proximité.

SNCF Réseau travaille de concert avec l'agglomération de Nîmes et le département du Gard pour mener un projet global cohérent.

Qu'est-ce qu'un PEM ?

FB : Un pôle d'échanges multimodal est un lieu d'articulation des réseaux qui vise à faciliter les pratiques intermodales entre différents modes de transport de voyageurs. Par exemple, pour prendre le train, les voyageurs pourront se rendre à la gare en voiture, mode doux (vélo, roller), train. Une idée de navette en calèche a même vu le jour !

Deux types de parking seront réalisés : un parking « dépose minute » au plus près

du bâtiment gare et un parking longue durée situé au nord. La réflexion a pu avancer concernant les orientations pour les futures extensions de parkings. Deux zones d'extension ont d'ores et déjà été prévues si les besoins évoluent entre 2020 et 2040. Une option d'aménagement du parking longue durée à étage (sur un niveau), sans incidence sur les parcelles agricoles, a également été envisagée pour le cas où la gare nouvelle connaîtrait un succès de fréquentation au-delà de 2040 !

Quelles sont les prochaines étapes ?

FB : Le calendrier du projet reste inchangé : l'enquête publique devrait se tenir à la fin de l'année 2016. C'est une grande étape pour le projet. Il s'agit en effet que le grand public puisse s'exprimer une nouvelle fois sur le projet. Suite à cette enquête, une déclaration d'utilité publique devrait être prononcée et les autorisations de travaux délivrées. Le lancement des travaux est prévu quant à lui à la fin 2017 pour une mise en service en fin 2020.

Comment faire pour m'informer sur le projet ?

FB : N'hésitez pas à consulter le site Internet du projet : www.gare2-nimesmanduel.com pour vous renseigner sur le projet et retrouver toutes les publications.